

Congrès du 7 mars 2021 des Nations unies sur la prévention du crime et la justice pénale de Kyoto

Allocution de bienvenue de Hayashi Makoto,
procureur général du Japon

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très honoré de prendre la parole aujourd'hui en tant que procureur général du pays hôte de ce congrès.

Cela fait plus de 50 ans que nous n'avons pas eu la joie d'accueillir ce congrès au Japon. La dernière fois remonte à 1970 où la 4^{ème} édition s'est tenue ici même à Kyoto. . C'est grâce au formidable travail de Mme Waly, directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et de tous les membres de cet organe que nous avons pu surmonter les difficultés de l'épidémie de COVID-19 qui a touché le monde entier et nous réunir aujourd'hui. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont rendu possible la tenue de ce congrès.

Ce congrès suscitant un intérêt national élevé, de

nombreux procureurs participent activement à cette conférence par le biais d'une inscription en ligne et par d'autres moyens, en raison de la limitation du nombre de visiteurs pour éviter la propagation du virus.

Je souhaite profiter de cette occasion pour m'adresser à vous en tant que représentant des procureurs, dont la fonction est de soutenir une partie du système de justice pénale du Japon.

Afin de pouvoir remplir les objectifs de développement durable des Nations unies, il est important que les sociétés dans lesquelles nous vivons soient stables et en paix. Pour parvenir à de telles sociétés, il est indispensable que les mesures de prévention du crime et le système de justice pénale fonctionnent efficacement.

Le Japon est depuis longtemps qualifié de « pays le plus sûr du monde ». Il est vrai que dans notre pays, le taux d'élucidation des crimes est maintenu à un niveau

constamment élevé. Le nombre de crimes enregistrés n'a cessé de diminuer ces dernières années .

Ce sont les procureurs, les agents de police et tous les autres acteurs œuvrant pour faire appliquer la loi qui, en faisant fonctionner le système de justice pénale de manière appropriée et rigoureuse, permettent de maintenir l'ordre public au Japon. Mais il existe un autre élément extrêmement important permettant à la justice pénale de fonctionner efficacement. C'est l'enracinement d'une culture de respect de la loi. Autrement dit, la considération qu'éprouvent les citoyens envers la loi et la conscience qu'ils ont de devoir la respecter. J'espère que ce congrès permettra à toutes et à tous d'approfondir leur compréhension de la justice pénale et de la culture du respect de la loi au Japon et qu'il aidera chaque pays dans sa lutte pour la prévention de la criminalité.

La société d'aujourd'hui est de plus en plus mondialisée

et témoin de grands progrès scientifiques. Cela l'amène à devoir faire face à de nouvelles problématiques.

Nous ne pouvons tolérer les nouveaux types de crimes, notamment la cybercriminalité, et le blanchiment d'argent. Nous ne pouvons pas non plus tolérer les actes terroristes commis par des organisations criminelles. C'est pourquoi nous utilisons au mieux la loi afin d'apporter une réponse adaptée à tous les types de criminalité, y compris à ces nouveaux crimes.

Il est toutefois difficile pour un pays de prévenir et de démasquer ces crimes s'il travaille seul. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que chaque pays renforce sa coopération et sa collaboration avec la communauté internationale pour combattre le crime.

Désireux de remplir activement son rôle pour éradiquer la criminalité internationale, le Japon s'efforce de construire des relations de confiance avec les autres pays et promeut la coopération internationale dans tous les domaines de la

justice pénale et de la prévention du crime. Dans ce but, notre pays répond de façon adaptée et rapide à chaque proposition conformément aux traités qu'il a signés.

Grâce à ce congrès, nous souhaitons pouvoir contribuer encore davantage aux efforts concertés de la communauté internationale en montrant les progrès réalisés et les résultats obtenus par le Japon dans les différents domaines de la justice pénale et en partageant notre expérience. Dans le même temps, nous voudrions acquérir une meilleure compréhension des politiques mises en place dans les autres pays du monde afin de continuer à collaborer avec eux.

J'espère qu'il nous permettra de franchir une étape supplémentaire pour promouvoir la prévention de la criminalité et pour faire respecter la justice pénale et le droit, et ainsi réaliser les objectifs de l'Agenda 2030 .

Merci à toutes et à tous pour votre attention.